



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Votants : 23 (R. Duby a donné pouvoir à M. Carillier, G. Dumas a donné pouvoir à N. Vermel, C. Favre a donné pouvoir à JY. Gonod, S. Gonod a donné pouvoir à V. Poli)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 4 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le dix avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Joly E., Mendes F., Poli V. (arrivée à 20h15), Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Duby R. (a donné pouvoir à Carillier M.), Gonod S. (a donné pouvoir à Poli V.), et MM. Dumas G. (a donné pouvoir à Vermel N.), Favre C. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Laurence Boyer

Objet : Budget principal – Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire fait état du compte de gestion du budget principal établi par le trésorier pour l'année 2024. Ce compte de gestion retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Après vérification, il apparaît que le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice 2024 du budget principal

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 3 avril 2025

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur Principal, pour l'exercice 2024 du budget principal

RECONNAIT la réalité des restes à réaliser

APPROUVE le compte de gestion du receveur.

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

